



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
14 avril 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015

1^{er}-12 juin 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Arménie
(2016-2020)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Fondements du programme		2
II. Priorités et partenariats du programme		5
III. Gestion du programme et des risques		8
IV. Suivi et évaluation du programme		9
Annexe		
Cadre des résultats et des ressources pour l'Arménie (2016-2020).		10



I. Fondements du programme

1. La république d'Arménie est un pays enclavé à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de 3 millions d'habitants, située dans le sud-Caucase. Elle est entourée par l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Iran et la Turquie, quoique les frontières avec l'Azerbaïdjan et la Turquie demeurent fermées.

2. L'indice de développement humain est de 0,730¹ dans la catégorie « développement humain élevé », avec des indicateurs élevés pour l'éducation et l'espérance de vie. Du fait de la crise financière, son produit intérieur brut s'est contracté de 14 % en 2009, mais a retrouvé un taux de croissance de 7 % en 2012 avec une importance accrue accordée aux technologies de l'information, aux industries de transformation, à l'extraction minière et à l'agriculture. Cette dernière emploie 36 % de la population active et représente 19 % du produit intérieur brut². Au cours des dix dernières années, le développement a été tiré par la transition vers une économie du savoir, qui puise dans une main d'œuvre qualifiée; l'Arménie a fait des progrès considérables avec la mise en place d'un système national de l'innovation. La pénétration de l'Internet touche près de la moitié de la population (2013)³.

3. Faciliter les échanges et promouvoir l'accès au marché sont des priorités élevées de l'action du gouvernement. La Russie est le premier partenaire commercial et la principale source d'investissement direct étranger. En janvier 2015, l'Arménie a adhéré à l'Union économique eurasiatique (avec le Belarus, le Kazakhstan et la fédération de Russie). Le gouvernement continue de coopérer avec l'Union européenne dans un grand nombre de domaines, depuis le dialogue de politiques, les droits de l'homme, la justice, la mobilité et les migrations jusqu'aux réformes institutionnelles et au renforcement des capacités.

4. L'Arménie va vraisemblablement manquer, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, les buts nationaux qu'elle s'est fixés d'éradiquer l'extrême pauvreté, de promouvoir l'égalité des sexes et d'assurer la viabilité de l'environnement⁴. Trente-deux pour cent de la population vit au-dessous du seuil national de la pauvreté (2013) et les disparités existant entre les régions se manifestent dans un indice de Gini de 0,372 (2013)⁵. C'est au Shirak que le taux de prévalence de la pauvreté est le plus élevé (45,9 %), et au Tavush que ce taux enregistre un des accroissements les plus élevés (2008-2013)⁶. Les pauvres sont surtout présents dans l'agriculture, comprennent une forte proportion de ménages dirigés par une femme avec enfants en bas âge (50 % des ménages, au lieu de 31 % dirigés par un homme en 2013), et un faible taux de participation au marché du travail⁷. L'émigration est un problème considérable: 35 000 personnes environ (dont 82 % d'hommes) ont émigré annuellement entre 2007 et 2013⁸.

¹ Rapport sur le développement humain, 2014

² « Social Snapshot and Poverty in Armenia », Service national de la Statistique, 2013

³ Innovation performance review, Armenia, 2014, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

⁴ Country strategy, 2014-2017, Banque mondiale,

⁵ <www.amstat.am>, Service national de la Statistique

⁶ « Social Snapshot and Poverty in Armenia », Service national de la Statistique, 2014

⁷ Ibid.

⁸ Rapport « Household survey on migration in Armenia », Organisation internationale pour les migrations et Service national de la Statistique, 2014

5. Le chômage s'établit à 16 % (2013), avec des taux plus élevés en dehors de la capitale et parmi les jeunes (36 %)⁹. Les petites et moyennes entreprises, qui emploient près de 25 % de la population active, jouent un rôle crucial dans la création d'emplois¹⁰ et assurent 27 % du produit intérieur brut (2012)¹¹. Encourager l'entrepreneuriat et stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises sont des priorités du gouvernement. Les petites et moyennes entreprises agricoles manquent d'accès aux marchés du fait de la concurrence de produits importés de meilleure qualité et de leurs difficultés à respecter les normes de qualité des marchés internationaux¹². L'enseignement technique et la formation professionnelle en agriculture sont une priorité de la réforme de l'éducation, eu égard à la faible productivité des ressources humaines¹³.

6. Les femmes constituent 52 % de la population, mais le niveau actuel de leur représentation dans la gouvernance est bas: 11 % des ministres et vice-ministres, et environ 8 % dans les administrations locales. Les femmes possèdent 11 % des micro, petites et moyennes entreprises¹⁴. Bien qu'une loi sur l'égalité des droits et des chances ait été adoptée en 2013, le concept « d'égalité des sexes » est fréquemment mal compris.

7. Le *Programme stratégique de développement prospectif, 2014-2025*, est la principale stratégie du gouvernement. Il prend acte de la nécessité d'une croissance durable et équitable, notamment: accès élargi aux chances économiques, conformément aux principes du développement durable; capacité accrue des citoyens de participer aux responsabilités et d'exercer leurs droits et meilleur respect des droits de l'homme par l'administration; et promotion de technologies respectueuses de l'environnement et d'une gestion efficace des ressources naturelles (prenant en compte notamment les considérations intersectorielles) conformément aux objectifs du développement durable.

8. L'Arménie met en œuvre des stratégies nationales d'administration publique, concernant notamment le développement de la fonction publique, la gestion des finances publiques, l'autonomie des administrations locales et la lutte contre la corruption. Elle a adhéré à l'Open Government Initiative en 2011. Sa note de 94/175 en 2014 à l'indice de perception de la corruption (94/177 en 2013) demeure insuffisante, la corruption constituant un obstacle majeur au développement¹⁵. Une nouvelle stratégie du gouvernement, reconnaissant l'importance de la participation citoyenne, va s'attaquer à la corruption dans la santé, l'éducation, la police et les recettes publiques. La participation des citoyens au processus de prise de décision est faible – 79 % d'entre eux estiment que leurs intérêts ne sont pas pris en compte – bien que 14 % seulement soient disposés à s'impliquer davantage¹⁶. L'Arménie a ratifié la plupart des instruments des Nations Unies et de l'Europe concernant les droits de l'homme, met en œuvre une stratégie nationale à ce sujet et a adopté un plan d'action en 2014. Un groupe de travail mis sur pied par le ministre de la Justice s'efforce de mettre en œuvre et de coordonner ces engagements. Il est nécessaire

⁹ « Social Snapshot and Poverty in Armenia », Service national de la statistique, 2013

¹⁰ « SMEs in figures », 2012, Small and Medium Entrepreneurship Development National Centre

¹¹ Country program snapshot, 2014, Banque mondiale,

¹² « Rapid Assessment of Value-Chain Opportunities in Armenia », Agence des États-Unis pour le développement international

¹³ Sustainable agricultural development strategy of the Republic of Armenia, 2010-2020

¹⁴ Women's entrepreneurship support sector development programme, 2013-2017, Banque asiatique de développement

¹⁵ Site web de Transparency International

¹⁶ Social cohesion survey, PNUD, 2011

d'en renforcer l'application et l'exécution car en pratique la législation n'a pas toujours amené d'améliorations¹⁷. Les citoyens connaissent mal leurs droits et leurs responsabilités, et manquent de mécanismes pour faire valoir leurs droits.¹⁸ Les problèmes les plus importants concernent la primauté du droit et l'accès à la justice; la torture et les mauvais traitements; et les discriminations sociétales envers les groupes vulnérables et minoritaires.

9. L'Arménie est dépendante des importations d'hydrocarbures¹⁹, notamment de carburant pour les transports et de gaz pour les usages résidentiel et industriels ainsi que pour un tiers de sa production d'électricité. Les prix des carburants montrent des tendances à la hausse, ce qui pénalise les ménages à bas revenu, qui dépendent 10 % de leur revenu en gaz et en électricité²⁰. La promotion d'un développement sobre en carbone et l'introduction de technologies économes en énergie, notamment les énergies renouvelables, sont des priorités des pouvoirs publics²¹. L'Arménie est exposée aux catastrophes naturelles, en particulier les séismes, les inondations et les sécheresses²². Le coût annuel des dommages causés par les événements hydrométéorologiques est estimé à environ 5 % du budget (2013)²³. Les effets des inondations, coulées de boue et glissements de terrain sont aggravés par l'exploitation non durable des ressources naturelles et par le changement climatique²⁴. Les pratiques impropres d'extraction minière et de gestion des eaux, la déforestation et le surpâturage entraînent une dégradation rapide des terres et la perte d'habitats et d'espèces. Une infrastructure médiocre et des mesures insuffisantes de protection de l'environnement ont conduit à une pollution considérable²⁵. Il existe 7 100 tonnes de terre contaminée et 1 050 tonnes de pesticides qu'il faudra éliminer de manière inoffensive pour l'environnement.²⁶

10. Le nouveau programme du PNUD est informé par les stratégies et programmes du gouvernement, les nouveaux objectifs de développement durable et les consultations nationales sur le programme de développement pour l'après-2015; le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2016-2020; le plan stratégique, 2014-2017; des initiatives telles que « L'énergie durable pour tous » et le plan d'action « Les droits avant tout »; les opinions des citoyens (exprimées par des discussions sur la plateforme « Le monde que nous voulons » et les idées recueillies par production participative au moyen d'une enquête sur Facebook) et une évaluation des résultats du développement conduite en 2013. L'évaluation a mis en lumière les contributions du PNUD à: a) un système fonctionnel de réduction des risques de catastrophe et de reprise après sinistre et à une politique de l'environnement améliorée dotée d'une stratégie et d'un plan d'action; b) la politique d'égalité des sexes de l'État, la loi sur l'égalité des droits et l'égalité des chances, et l'accroissement de la participation des femmes aux processus de prise de décision; et

¹⁷ Youth aspirations survey, PNUD, 2011

¹⁸ Capacity assessment of the state-guaranteed national legal aid system in Armenia, PNUD, 2013

¹⁹ Armenian Prospective Development Strategy 2014-2025; (2014)

²⁰ Charged Decisions: Difficult Choices in Armenia's Energy Sector, Banque mondiale, 2011

²¹ Armenian Prospective Development Strategy 2014-2025, (2014)

²² Indice de gestion des risques

²³ « Armenia: Institutional Arrangements for Disaster Risk Management and Reduction », 2009, Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

²⁴ Third national communication of Armenia under the United Nations Framework Convention on Climate Change, Ministère de la protection de la nature, 2010

²⁵ Ministerial report: from Aarhus to Kiev, p.41, Ministère de la protection de la nature, 2003

²⁶ Site assessment and feasibility study of the Nubarashen burial site of obsolete and banned pesticides, Tauw Consulting, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Yerevan, 2013

c) les documents de politique et les textes législatifs régissant l'enseignement technique et la formation professionnelle, la définition des normes et l'amélioration de la base technique des institutions. Suite aux recommandations, le PNUD s'attachera à renforcer les synergies entre la gestion des frontières et le développement, et à intégrer davantage la promotion de l'égalité des sexes et la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du programme.

11. Le cadre logique fondamental de ce programme de pays est que le développement humain n'est possible que lorsque les gens participent à la prise des décisions et sont en mesure de contribuer à la croissance économique et d'en partager les fruits dans un environnement durable. En matière de *croissance économique partagée et durable* le PNUD va collaborer et se coordonner avec davantage d'organismes des Nations Unies, notamment par des activités en commun visant à assister des collectivités locales à améliorer la préparation et l'exécution de projets. En ce qui concerne la *gouvernance démocratique*, le PNUD va s'attacher à encourager les initiatives suscitées par la demande d'acteurs non gouvernementaux dans les délibérations, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, notamment l'application de méthodes innovantes. Le PNUD va développer ses activités de *promotion de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes* en se concentrant davantage sur les actions de communication et la diffusion des résultats. Dans le domaine de la *viabilité et de la résilience environnementales*, le PNUD veillera étroitement à promouvoir les considérations intersectorielles.

II. Priorités et partenariats du programme

12. Avec le nouveau programme de pays, l'objectif du PNUD est de contribuer au développement durable et à l'avènement d'une société équitable en Arménie. Sa vision du développement comprend: une économie rurale diversifiée; un secteur des petites et moyennes entreprises et de l'innovation dynamique; une économie fondée sur des principes « verts » ou durables, notamment l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'exploitation durable des ressources naturelles; la préparation et l'adaptation aux catastrophes naturelles; une gouvernance transparente; et l'application effective de la législation des droits de l'homme et de l'égalité des chances. Tous les programmes et les nouvelles évolutions programmatiques ont pour but de contribuer à réaliser cette vision, organisée autour: a) d'une croissance économique durable et partagée; b) d'une gouvernance démocratique; et c) de la viabilité et de la résilience environnementales, le tout fonctionnant de manière intégrée et synergique. Dans tous les domaines d'activité sera institutionnalisée une approche fondée sur les droits de l'homme, la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités, l'égalité des sexes, la viabilité environnementale, la lutte contre la corruption et la réduction des risques de catastrophe. Le programme contribuera directement aux résultats 1, 2, 4 et 5 du plan stratégique, et indirectement aux résultats 3 et 7. Elle complète les stratégies d'autres acteurs internationaux à l'œuvre en Arménie.

13. Faisant fond sur les leçons de l'expérience, le programme renforcera formellement les liens entre les programmes pour réduire la pauvreté multidimensionnelle. Il ciblera les groupes vulnérables ou socialement exclus, notamment: les personnes vivant au-dessous du seuil national de la pauvreté; les femmes des zones rurales, notamment les ménages dirigés par une femme; les personnes handicapées; les jeunes, en particulier les jeunes chômeurs; et les villages frontaliers. S'appuyant sur l'engagement ferme du gouvernement dans le cadre de développement de l'après-2015, le PNUD prônera l'intégration des objectifs du

développement durable dans les programmes et projets nationaux. Il mobilisera l'avantage comparatif dont dispose le PNUD en sa qualité d'acteur présent dans tous les domaines du développement humain durable ainsi que d'organisme visionnaire et innovateur possédant expertise et pouvoir mobilisateur.

14. En Arménie le PNUD va élargir la base de son partenariat et exercera son influence au moyen d'approches innovantes du développement avec les « Kolba Labs » et en généralisant l'innovation et la participation citoyenne à l'ensemble du programme. Il étendra son influence parmi les jeunes, les innovateurs et les entrepreneurs sociaux et élargira la participation des citoyens à la co-création de solutions de développement. Il pilotera davantage d'approches expérimentales dans la conception des programmes et les actions de communication, en s'appuyant sur les partenariats existants avec les organismes de l'innovation du secteur public mondial, et incitera le gouvernement à faire de même. L'accent sera davantage mis sur la communication, sur le profilage d'experts programmatiques au moyen des réseaux sociaux et de plateformes extérieures comme les blogs et les chroniques, ainsi qu'en créant un onglet « Participez ! » sur la page web du bureau de pays.

15. Le PNUD va élargir encore son empreinte globale et ses partenariats avec des organismes résidents et non-résidents des Nations Unies, des organisations internationales et la communauté des donateurs, le secteur privé, l'université et la société civile, notamment la diaspora. Le PNUD aidera à faire connaître l'expérience de l'Arménie, en particulier dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des solutions innovantes, et fera appel aux compétences d'autres pays pour appuyer le travail programmatique.

16. Le PNUD va élargir ses activités de développement communautaire pour devenir un programme de développement rural intégré incorporant les considérations de viabilité environnementale, de réduction des risques de catastrophe et des inégalités, et ciblant en particulier les femmes et les villages frontaliers vulnérables. Ce programme comportera une planification participative favorable aux pauvres destinée à identifier les besoins et les priorités en matière de restauration des milieux et de formation de revenus. Dans le secteur agricole, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Union européenne, le PNUD soutiendra le premier recensement agricole de l'Arménie depuis l'indépendance et le développement de la chaîne de valeur par l'établissement de coopératives, la promotion de l'accès au marché et de pratiques agricoles durables intégrant la préparation aux catastrophes naturelles, faisant appel à des techniques innovantes de participation citoyenne et de ciblage. Cet appui continuera de stimuler le développement de petites et moyennes entreprises dans des domaines qui seront définis avec le gouvernement, et de s'attaquer à des problèmes comme les capacités de commercialisation et l'introduction de nouveaux mécanismes de partenariat public-privé. Le PNUD aidera à répondre aux normes d'exportation agricoles en mettant à niveau la situation phytosanitaire. Il s'appuiera sur ses activités dans l'enseignement technique et la formation professionnelle pour répondre aux divers besoins du développement agricole et rural. Dans l'hypothèse où les relations s'amélioreraient avec les pays voisins, le PNUD œuvrera et plaidera en faveur d'un renforcement de la confiance et du dialogue en coopération avec les partenaires locaux et internationaux. Le PNUD continuera à fournir des avis en élaboration des politiques dans le domaine de la décentralisation et du développement régional, en contribuant des indicateurs et des analyses socio-économiques. Les possibilités de partenariat avec des fondations et avec le secteur privé seront explorées aux fins d'encourager l'établissement d'entreprises sociales et la création d'emplois.

17. Le gouvernement sera aidé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie pour « l'économie verte » d'ici 2018, à développer des instruments économiques, notamment une méthodologie de calcul des dégâts causés à l'environnement par les activités économiques et d'intégration d'indicateurs « verts » dans les calculs macro-économiques. Le PNUD facilitera une meilleure gestion du réseau de zones protégées en établissant le cadre institutionnel, en apportant un appui technique et financier et en favorisant des modalités de cogestion communautaire afin d'intensifier l'appropriation locale et d'améliorer les moyens d'existence. Le PNUD encouragera l'application des principes de « l'énergie durable pour tous » et abordera la question de la gestion intégrée des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Kura au moyen de plans de gestion locale. Le PNUD favorisera la généralisation de pratiques de gestion durable des ressources par le renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel, la formation aux sciences de l'environnement et la sensibilisation du public; la protection de l'environnement et la réduction des risques pour la santé humaine grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques dangereux et des sites contaminés. Le PNUD fournira assistance financière, expérience et connaissances et développera des produits analytiques pour la prise de décision fondée sur des données factuelles, l'innovation et des solutions non traditionnelles.

18. En ce qui concerne la gouvernance démocratique, le programme utilisera l'élaboration des politiques, le renforcement institutionnel, la participation et l'autonomisation aux niveaux national et local dans les domaines prioritaires des droits de l'homme, de l'accès à la justice, de la responsabilisation et de la transparence. Le PNUD veillera à une meilleure qualité et accessibilité des services publics en améliorant la participation citoyenne au gouvernement, en renforçant la culture de la demande, de la négociation et du dialogue, et en aidant le gouvernement à fonctionner d'une manière ouverte et transparente, notamment par l'intermédiaire du Partenariat pour un gouvernement transparent, en organisant des concours d'innovation et des solutions pilotes. Au niveau des politiques et des institutions, le PNUD soutiendra le développement et la mise en œuvre d'une stratégie et de plans d'action anti-corruption par la participation des citoyens à des modes innovants de conception et de suivi des services, en renforçant les capacités respectives des ministères, de la société civile et des « laboratoires d'idées » en matière d'études d'impact, et en intégrant la lutte contre la corruption dans le développement local. Avec le gouvernement, il explorera la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation plus robustes, notamment de progrès vers de nouveaux objectifs de développement durable.

19. Le PNUD va élargir ses fécondes activités dans le domaine des droits de l'homme, en assistant le gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie, son plan d'action et les recommandations des mécanismes internationaux, en coordination avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les organismes des Nations Unies et la société civile, en s'attachant à améliorer la protection, l'accès à la justice, la lutte contre les discriminations et en combattant la torture et les mauvais traitements. Il encouragera le dialogue et la tolérance en élargissant l'éducation aux droits de l'homme.

20. Le PNUD traitera la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par des interventions ciblées, la généralisation et le renforcement de l'application de l'analyse par sexe à la totalité du programme. En partenariat avec les organisations de femmes, leurs homologues nationaux et internationaux, le PNUD va déployer ses efforts à grande échelle pour atteindre une masse critique de femmes dirigeantes avant les élections locales de 2016. Le PNUD continuera de soutenir les

cadres juridique et de politiques pour accroître la participation des femmes à la prise de décision, en introduisant des mécanismes en vue d'une représentation plus équilibrée des sexes, et en multipliant les mesures publiques et privées pour faire progresser le leadership des femmes. Il soutiendra par la collecte, la diffusion et l'analyse de données désagrégées par sexe le développement d'une capacité nationale d'élaboration de stratégies et de politiques de promotion de l'égalité des sexes fondées sur des données factuelles. Le PNUD encouragera une articulation équitable des besoins et de l'accès aux ressources.

21. Soutenant la priorité définie par le gouvernement, le PNUD continuera de privilégier une gestion intégrée des frontières, en poursuivant la stratégie et le plan d'action nationaux et la modernisation de trois postes frontières avec la Géorgie. Le PNUD va réorienter cette activité pour créer des synergies, à l'appui de la croissance économique et du développement communautaire, avec une étude sur la manière dont les couloirs d'échanges peuvent favoriser le développement économique. Tirant parti de l'amélioration réussie des cadres juridique et réglementaire nationaux de la lutte antidrogue, le PNUD s'attaquera au problème des médicaments falsifiés en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation mondiale de la Santé.

22. Avec les organisations des Nations Unies et les autorités locales, le PNUD s'appuiera sur un vaste corpus de travaux pour atténuer les risques de catastrophes naturelles, en particulier celles causées par le changement climatique, et établira de nouveaux partenariats sur la base du cadre d'action de Hyogo. Le PNUD appuiera la formulation et l'exécution d'un plan d'action de réduction des risques de catastrophe, et la décentralisation et l'intégration des principes de gestion des risques climatiques dans l'agenda de développement d'une manière qui tiendra compte de la différence entre les sexes. Le PNUD continuera d'aider l'Arménie à partager ses compétences en gestion des risques au niveau local, de résilience des villes et d'éducation et de sensibilisation du public aux risques de catastrophe. Le PNUD aidera le gouvernement à faire face au changement climatique et au problème de l'efficacité énergétique par la formulation de politiques d'atténuation et d'adaptation; l'amélioration de la législation pour accroître l'efficacité énergétique; et un développement sobre en carbone. Le PNUD coopérera avec des banques d'investissement comme la Banque européenne d'investissement pour reproduire à grande échelle les projets pilotes – par exemple les projets d'efficacité énergétique ciblant les groupes vulnérables. Le PNUD aidera l'Arménie à satisfaire les obligations de déclaration découlant des accords internationaux afin qu'elle puisse accéder aux ressources du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat.

23. Le PNUD va encore consolider et systématiser son programme et ses processus opérationnels pour garantir la viabilité et assurer la qualité à tous les stades du programme et du cycle des projets. Conformément aux recommandations de l'évaluation des résultats du développement, cela comportera le renforcement de la gestion axée sur les résultats, des systèmes de suivi et d'évaluation, des stratégies de projets pilotes et de désengagement.

III. Gestion du programme et des risques

24. Ce descriptif de programme de pays expose dans leurs grandes lignes les contributions du PNUD aux résultats nationaux et fait office de document de référence pour les comptes à rendre au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources affectées au programme au niveau du

pays. Les obligations redditionnelles des responsables nationaux, régionaux et du siège concernant les programmes de pays sont indiquées dans les directives et procédures du PNUD et dans son cadre de référence pour les contrôles internes.

25. Le programme sera exécuté au niveau national, comme défini dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2016-2020. Les projets approuvés précédemment utiliseront la modalité de mise en œuvre directe, qui ne sera utilisée qu'à titre exceptionnel pour les projets futurs. La responsabilité mutuelle sera assurée par un accord de gestion par un directeur national (ou autre modalité future).

26. Pour exécuter le programme dans les meilleures conditions de qualité, d'efficacité et d'efficience, le PNUD adoptera une approche par portefeuille de son programme avec des résultats moins nombreux, en consolidant des projets plus petits et en appliquant une programmation transversale intégrée. Afin d'atténuer les risques, les projets seront soumis à un examen systématique pour assurer le respect des mesures de protection environnementales et sociales. Le mode opératoire standard²⁷ qui définit le flux de travail, les politiques, procédures et responsabilités a été élaboré conformément aux nouvelles normes de programmation de grande qualité du PNUD. Dans tous les domaines, l'accent sera mis sur une conception intégrée, flexible et innovante des programmes, les systèmes de collecte de données, des rapports de résultats fondés sur des données factuelles et des actions de communication, afin qu'il soit tenu compte des enseignements de l'expérience et que les initiatives puissent être déployées en vraie grandeur de manière durable.

27. Les risques externes pour l'exécution du programme comprennent la possibilité d'une escalade des tensions dans la région ou d'un séisme de forte magnitude. L'instabilité socio-économique interne constitue un risque supplémentaire, étant donné l'impact des pressions sur l'économie russe et la révision en forte baisse des prévisions économiques pour l'Arménie. Comme il s'agit d'un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), de nombreux partenaires bilatéraux traditionnels ont réorienté leur assistance vers d'autres pays, ce qui a créé un problème pour mobiliser des ressources. Il est indispensable de pratiquer une approche plus vaste et plus créative des partenariats, ouverte à de nouveaux partenaires émergents et bilatéraux, des banques de développement et aux pouvoirs publics, ainsi que directement aux citoyens, au secteur privé et à la diaspora. Le bureau de pays a établi un système efficace de partenariat coordonné avec le gouvernement et a développé de robustes stratégies de communication afin de pouvoir communiquer convenablement les buts et la stratégie globale du programme du PNUD.

IV. Suivi et évaluation

28. Le bureau de pays renforcera les capacités internes de collecte, d'analyse et d'utilisation de données pour mesurer la contribution du programme au changement transformationnel. Cela comprendra un programme de formation pour les directeurs de projet, incorporant les fonctions de planification et de suivi dans le programme au moyen des procédures opérationnelles standard et assurant la gestion, le suivi et l'évaluation des résultats sur la base de données factuelles. Le PNUD gèrera les plans de suivi et d'évaluation annuels du programme/cycle des projets, s'inspirant des conseils fournis par les comités de programme et de projet et des connaissances tirées des évaluations des résultats, et veillera à ce que les budgets de suivi et

²⁷ Politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD.

valuation soient affectés et approuvés au niveau du comité local d'évaluation des projets. Le marqueur de l'égalité entre les sexes servira d'instrument de suivi et le bureau de pays aura pour but de porter l'investissement au niveau institutionnel de 15 %. Les examens annuels des résultats par le conseil d'administration et les comités directeurs valideront les progrès réalisés vers les résultats souhaités et la disponibilité des fonds.

29. Le programme identifiera des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, tels que définis par le cadre de couplage résultats-ressources intégré, et collectera des données fiables pour évaluer le soutien aux politiques et au programme du PNUD.

30. Le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, continuera de soutenir le Ministère de l'administration du territoire et des situations d'urgence, le ministère de l'Agriculture, le Service national de la Statistique et autres organismes interlocuteurs, afin de mettre à niveau les statistiques et les politiques fondées sur des données factuelles.

Chapter 1 Annexe. Cadre des résultats et des ressources pour l'Arménie (2016-2020)

Priorité ou objectif national: Croissance de l'emploi – Fourniture d'emplois convenables à la population et expansion de la contribution du travail à un développement économique durable (Programme prospectif de développement stratégique, 2014-2025)
Résultat visé par le PNUAD: 1. D'ici à 2020, la compétitivité est améliorée et la population, y-compris les groupes vulnérables, dispose d'un accès élargi à des perspectives économiques durables.
Résultat du plan stratégique: 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, incorporant les capacités productives qui créent des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>1.1. Nombre et qualité des politiques ayant pour but d'assurer des emplois décents et un environnement d'affaires amélioré conformément aux principes du développement durable. <i>Référence:</i> politiques appropriées en nombre insuffisant <i>Objectif:</i> Politiques améliorées</p> <p>1.2. Indice de compétitivité mondiale amélioré <i>Référence:</i> 85 (2014) <i>Objectif:</i> 80 (2020)</p> <p>1.3. Diminution du taux de prévalence de la pauvreté <i>Référence:</i> 32 (2013) <i>Objectif:</i> 18 (2020) <i>Indicateur 1,4:</i> taux de chômage désagrégés par sexe, âge et région, améliorés. <i>Référence (2013):</i> Taux de chômage: 16,2 Féminin: 18,1; masculin: 14,4 Urbain: 23,4; rural: 6 Jeunes (15-24 ans) 33,1 (2013) <i>Objectif (2020):</i> Taux de chômage: 13 Féminin: 15; Masculin: 12 Urbain: 19; rural: 5</p>	<p>Rapports du gouvernement (annuellement) Rapports du système des Nations Unies (annuellement)</p> <p>Rapport sur la compétitivité mondiale (annuel)</p> <p><i>Social Snapshot</i> et rapport sur la pauvreté, NSS (annuel)</p>	<p>Produit 1.1 Renforcement des capacités locales de développer et mettre en œuvre des pratiques innovantes et diversifiées de production de revenus durables et à forte intensité de main d'œuvre ciblant la plupart des groupes vulnérables</p> <p>1.1.1 Nombre d'emplois équivalents plein-temps créés dans les villages pour les femmes et les hommes. <i>Référence:</i> 69f, 302h, T: 371 (2014) <i>Objectif:</i> 130f, 400h, T:530 (2020) <i>Données:</i> rapports annuels et de suivi des projets, rapports des donateurs, rapport d'évaluation, rapports des collectivités locales autonomes, médias</p> <p>1.1.2 Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant de moyens d'existence renforcés <i>Référence:</i> 111f, 499h, T:610 (2014) <i>Objectif:</i> 270f, 600h, T:870 (2020) <i>Données:</i> rapports annuels et de suivi des projets, rapports des donateurs, rapport d'évaluation, rapports des collectivités locales autonomes, médias</p> <p>1.1.3 Nombre de mécanismes nouveaux/innovants utilisant des technologies de production durables introduits et mis en œuvre dans les villages <i>Référence:</i>4 (2014); <i>objectif:</i> 14 (2020) <i>Données:</i> rapports annuels et de suivi des projets, rapports des donateurs, rapports d'évaluation, rapports des collectivités locales autonomes, médias</p> <p>Produit 1.2 Renforcement des capacités nationales de développer et de mettre en œuvre des politiques et des</p>		<p>Ordinaires: 500</p> <p>Autres: 15 500</p> <p>État: 500</p>

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>Jeunes: 30</p> <p>1.5 Hausse du niveau de revenus de la population rurale. <i>Référence:</i> revenu mensuel moyen par habitant: AMD 41 514 (2013) <i>Objectif:</i> 51 500 (2020)</p>	<p><i>Social Snapshot</i> et rapport sur la pauvreté, NSS (annuel)</p> <p>Tendances mondiales de l'emploi, Organisation internationale du Travail (OIT)</p> <p><i>Magazine Travail, OIT</i></p> <p>Rapport de l'enquête intégrée sur les conditions de vie (annuellement); <i>Social Snapshot</i>; Rapport sur la pauvreté, NSS.</p>	<p>pratiques harmonisées avec les normes internationales pour créer des emplois et améliorer les moyens d'existence</p> <p>1.2.1 Mesure dans laquelle des politiques, des systèmes et/ou des mesures institutionnelles sont en place aux niveaux national et infranational visant à créer et à renforcer l'emploi et les moyens de subsistance ciblant les groupes les plus vulnérables (ratio): <i>Référence:</i> 2:4 (2014); <i>Objectif:</i> 4:4 (2020) <i>Données:</i> documents d'orientation nationaux, rapports du gouvernement, rapports des donateurs (annuellement), médias.</p> <p>Produit 1.3 Renforcement des capacités des institutions nationales et locales à collecter, actualiser, analyser et gérer des données socio-économiques désagrégées aux fins de l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles</p> <p>1.3.1 Existence de mécanismes/méthodologies au niveau national pour la collecte et l'analyse de données désagrégées aux fins de l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles (rang) <i>Référence:</i> 2/4 (2014); <i>Objectif:</i> 4/4 (2020) <i>Données:</i> rapports annuels et de suivi des projets, rapports et sites web du gouvernement.</p>		

Priorité ou objectif national: modernisation institutionnelle de l'administration publique et de la gouvernance (Programme prospectif de développement stratégique, 2014-2025)

Résultat visé par le PNUAD: 2. D'ici 2020, les attentes des citoyens en matière d'expression, de responsabilité, de transparence et de protection des droits de l'homme sont satisfaites par des systèmes de gouvernance démocratique améliorés.

Résultat du plan stratégique: 2. Les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité sont satisfaites par des systèmes de gouvernance démocratique plus robustes.

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>2.1 Indice de perception de la corruption de Transparency International (TI/CPI) amélioré <i>Référence:</i> l'Arménie est classée 94^e sur 175 pays (2014) à l'indice TI/CPI <i>Objectif:</i> l'Arménie classée dans le groupe 60-70 des pays au TI/CPI (2020)</p> <p>2.2 Nombre de recommandations des mécanismes de droits de l'homme des Nations Unies mises en œuvre (en % du total) <i>Référence:</i> plan d'action des droits de l'homme adopté en avril 2014. Le mécanisme de suivi de l'exécution n'est pas encore en place. <i>Objectif:</i> plan d'action appliqué au moins à 70 %</p> <p>2.3 Système intégré et modernisé de gestion des frontières en place à trois postes frontière, conformément aux normes internationales de gestion frontalière intégrée. <i>Référence:</i> l'infrastructure des trois postes frontière assure le traitement du trafic transfrontière mais ne satisfait pas aux exigences de la gestion intégrée des frontières (2014) <i>Objectif:</i> Trois postes frontière</p>	<p>Rapports du gouvernement, enquêtes sur la société civile, rapports annuels sur la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage; rapports du Défenseur des droits de l'homme; rapports nationaux et officieux aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme; recommandations émises par les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies; rapports des Nations Unies et des objectifs de développement durable; rapport annuel TI/CPI; indice Voix et responsabilité de la Banque mondiale; société civile; rapports et évaluation du Partenariat pour un gouvernement transparent, NSS; Convention des Nations Unies contre la corruption; groupe anti-corruption du Conseil de l'Europe; Organisation de coopération et de</p>	<p>Produit 2.1 Institutions et systèmes rendus aptes à assurer la sensibilisation du public à la prévention de la corruption et à l'application de mesures anti-corruption dans l'ensemble des secteurs et parmi toutes les parties prenantes.</p> <p>2.1.1 Nombre de propositions planifiées, en cours de développement ou adoptées pour atténuer les risques de corruption spécifiques à chaque secteur. <i>Référence:</i> Plan d'action anti-corruption adopté pour quatre secteurs: santé, éducation, police et perception des recettes publiques (2015) <i>Objectif:</i> plans d'action sectoriels mis en œuvre au moins à 70 % (2020) <i>Données:</i> rapports et évaluations du gouvernement, rapports et évaluations de la société civile, réseaux sociaux, Convention des Nations Unies contre la corruption, « baromètre de la corruption » annuel du Caucasus Research Resource Centre</p> <p>Produit 2.2 Renforcement des institutions et systèmes pour améliorer la protection des droits de l'homme.</p> <p>2.2.1 Mesure dans laquelle les institutions nationales sont aptes à assurer le respect des obligations relatives aux droits de l'homme ratifiées aux plans national et international <i>Référence:</i> sur les 119 mesures du Plan d'action 2014-2017 de protection des droits de l'homme, 67 sont alignées sur les recommandations des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies (2014) <i>Objectif:</i> Plan d'action 2014-17 exécuté au moins à 70 % (2017)</p>	<p>Bureau du Premier ministre, École de la Magistrature, ministère de l'Agriculture, de l'administration du territoire et des situations d'urgence (MTAES), ministère de l'Économie, ministères de la Justice, de l'Éducation et des Sciences, des Affaires étrangères et de la Défense; ministère du Travail et des Affaires sociales (MLSA), Office du Défenseur des droits de l'homme, police de la république d'Arménie, NSS, Office du Procureur général, Conseil de la Fonction publique, École publique d'administration, Assemblée nationale, autorités locales, organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires: 500</p> <p>Autres: 9 000</p>

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>dotés de l'équipement de contrôle frontalier, douanier, vétérinaire-phytosanitaire et sanitaire; solutions informatiques installées et exploitées par un personnel formé professionnellement (2020)</p> <p>2.4 Amélioration de l'indicateur « Voix et responsabilité » de l'indice de gouvernance de la Banque mondiale. <i>Référence:</i> classé au centile 29,4 (2013) <i>Objectif:</i> classé au centile 64 (2020)</p>	<p>développement économiques</p>	<p><i>Données:</i> rapports des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, rapports annuels du Défenseur des droits de l'homme, réseaux sociaux</p> <p>2.2.2 Deuxième génération du Plan d'action de protection des droits de l'homme (2017) développé et mis en œuvre avec la société civile. <i>Référence:</i> Plan d'action 2014-17 développé en consultation avec des organisations non gouvernementales de premier plan de défense des droits de l'homme (2014) <i>Objectif: prochaine itération du Plan d'action développée sur la base de rapports d'évaluation et en partenariat avec la société civile, le Bureau du rapport sur le développement humain et des organisations internationales (2020)</i></p> <p><i>Données:</i> données et rapports du gouvernement, rapport et recommandations des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, rapports annuels du programme du PNUD, rapports de la société civile, évaluations Facebook et Twitter</p> <p>Produit 2.3 Capacités améliorées des institutions publiques à gérer effectivement les frontières et à faciliter les flux d'échanges et la circulation licite des personnes conformément aux normes de gestion intégrée des frontières</p> <p>2.3.1 .Nombre d'initiatives de renforcement des capacités des organismes de gestion des frontières <i>Référence:</i> 0; objectif: 3 <i>Données: données et rapports du gouvernement, rapports annuels du programme du PNUD, médias</i></p> <p>2.3.2 Nombre de nouvelles initiatives importantes visant à améliorer le système de gestion intégrée des frontières, remédier aux problèmes transfrontaliers naissants et faciliter les flux licites de personnes et de biens. <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 2 <i>Données:</i> rapports officiels du gouvernement, médias, rapports de projet (annuels)</p> <p>Produit 2.4 Cadres et processus de dialogue pour</p>		

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
		<p>une collaboration effective et transparente de la société civile et des citoyens au développement national et local.</p> <p>2.4.1 Mécanismes en place pour une participation significative des citoyens à la formulation des politiques aux niveaux local et national. <i>Référence:</i> 3 (Institute on Youth Studies, instrument de sondage par SMS, Kolba), (2013); <i>Objectif:</i> 6 (2020) <i>Données:</i> données et rapports du gouvernement, rapports annuels du programme du PNUD, médias, évaluations Facebook et Twitter</p>		

Priorité ou objectif national: le gouvernement considère l'égalité des sexes, qui fait référence à la jouissance des mêmes droits et possibilités par les hommes et les femmes dans la vie économique, sociale et politique, comme une priorité absolue de l'action publique (document de réflexion sur l'égalité des sexes, 2010)

Résultat visé par le PNUAD: 3. D'ici 2020, l'Arménie a accompli de plus grands progrès dans la réduction des inégalités entre sexes et de la violence sexiste et vers l'autonomisation des femmes.

Résultat du plan stratégique: 4. Des progrès plus rapides sont obtenus dans la réduction des inégalités entre sexes et vers l'autonomisation des femmes.

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>3.1 Nombre et qualité des lois, des politiques, des plans d'action nouveaux ou améliorés adoptés pour réduire l'inégalité des sexes, la violence sexiste et pour promouvoir l'autonomisation des femmes.</p> <p><i>Référence:</i> 1 loi d'équité de traitement des deux sexes) <i>Objectif:</i> 5</p> <p>3.2. Pourcentage accru de postes de responsabilité (aux niveaux exécutif, législatif et judiciaire)</p>	<p>Rapports aux organes conventionnels des Nations Unies; recommandations de clôture de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; rapport de pays du groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe</p> <p>NSS; rapports de la Commission électorale</p>	<p>Produit 3.1. Mesures en place pour accroître la participation des femmes à la prise de décision.</p> <p>3.1.1. Lois et politiques nouvelles ou renforcées pour accroître la participation des femmes à la prise de décision. <i>Référence:</i> Adoption de la loi sur l'égalité des droits et des responsabilités pour les femmes et les hommes; introduction de quotas pour les élections parlementaires (2013) <i>Objectif:</i> introduction de mécanismes pour une représentation plus équilibrée des sexes dans les processus électoraux locaux (2020)</p> <p><i>Données:</i> site web parlementaire, rapports de la Commission électorale centrale, site web des</p>	<p>Chapter 2 Bureau du Premier ministre, ministères de l'Agriculture, de l'administration du territoire et des situations d'urgence et de l'Économie (MTAES), ministères du Travail et des Affaires sociales (MLSA), ministères de la Justice et des Affaires étrangères, Assemblée nationale, autorités locales,</p>	<p>Ressources ordinaires: 200 000</p> <p>Autres: 2 200 000</p>

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>occupés par des femmes aux niveaux national et local. <i>Référence:</i> en 2013, 11 % des postes au niveau législatif; 24 % des postes au niveau judiciaire; 14 % des postes de responsabilité de haut niveau 1,9 % des dirigeants des collectivités locales, 8,6 % des membres des conseils municipaux Objectif: augmentation de 10 % au niveau local (2020)</p> <p>3.3. Amélioration de l'indice d'écart entre les sexes. <i>Référence:</i> 0,662 (2014) Participation économique:0,648 Émancipation politique:0,068 Santé et survie: 0,933 Acquisition éducative: 1</p> <p><i>Objectif:</i> 0,665 (2017) Participation économique:0,658 Émancipation politique: 0,071 Santé et survie: 0,944 Acquisition éducative: 1</p>	<p>centrale; données et rapports du gouvernement; rapports de la Politique européenne de voisinage</p>	<p>ministères de l'Agriculture, de l'administration du territoire et des situations d'urgence et de l'Économie (MTAES)</p> <p>3.1.2. Femmes bénéficiant de mesures privées/publiques d'aide à la préparation des femmes aux rôles de direction et de responsabilité. <i>Référence:</i> 1 300 (2014) <i>Objectif:</i> 2 448 (2020) <i>Données:</i> données et rapports du gouvernement, rapports de la société civile, évaluations Facebook et Twitter</p> <p>Produit 3.2 Stratégies nationales et partenariats informés par des données factuelles pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>3.2.1. Mécanismes de collecte et de diffusion de données désagrégées par sexe et de statistiques ventilées par sexe, et d'application d'analyses (qualitatives) par sexe <i>Référence:</i> peu de données factuelles (2014) <i>Objectif:</i> données en quantité modérée (2020) <i>Données:</i> données et rapports du gouvernement, service statistique (annuel)</p>	<p>organisations de la société civile, université, médias, organisations internationales</p>	

Priorité ou objectif national: la clé de voûte de la composante environnementale du développement durable est la protection d'un environnement équilibré grâce à la conduite d'une utilisation rationnelle des ressources dans l'économie (Programme prospectif de développement stratégique, 2014-2025)

Résultat visé par le PNUAD: 7. D'ici 2020, introduction et application des principes de développement durable et des bonnes pratiques de viabilité environnementale, de renforcement de la résilience, d'atténuation des conséquences et d'adaptation au changement climatique, ainsi que de l'économie verte

Résultat du plan stratégique: 5. Les pays sont en mesure de réduire la probabilité d'un conflit et le risque de catastrophe naturelle, y-compris celles dues au changement climatique.

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
<p>7.1 Nombre d'instruments/approches innovants introduits pour encourager les principes de la viabilité environnementale et de la résilience <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 20</p> <p>7.2: Nombre de villages bénéficiant de mesures et pratiques innovantes de réduction des risques de catastrophe et de résilience <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 500</p> <p>7.3 Nombre d'hectares de paysages et de zones naturelles restaurés démontrant des pratiques d'utilisation durable <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 20 000</p> <p>Indicateur 7.4 Nombre de documents de politique et de textes législatifs d'application de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation, et réduction des émissions de CO2 obtenue en tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone.</p>	<p>Rapports des secrétariats des conventions applicables</p> <p>Bases de données internationales et rapports du système des Nations Unies (annuellement) Rapport de l'évaluation d'ensemble adaptée du système statistique national (annuel)</p> <p>Évaluation périodique des instruments de collecte des données et indicateurs (annuelle)</p> <p>Stratégies nationales; plans sectoriels; rapports d'évaluation périodiques (biannuels)</p> <p>Rapports d'étape de réalisation des objectifs de développement durable; rapports d'étape et exposés oraux du gouvernement (annuellement)</p>	<p>Produit 7.1 Le cadre réglementaire des secteurs social, environnemental et économique est actualisé pour mieux appliquer les principes de la viabilité et de la résilience environnementales.</p> <p>7.1.1 Nombre de documents juridiques approuvés traitant de la viabilité et de la résilience environnementales. <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> au moins 3 documents de développement au niveau national et 10 au niveau local traitant de la viabilité et de la résilience environnementales: Méthodologie de valorisation des dégâts aux écosystèmes résultant des activités économiques introduites. Amélioration du cadre des dépenses financières et introduction d'indicateurs environnementaux dans les principaux calculs macro-économiques. Mise en place d'une méthodologie ou évaluation monétaire de la dépréciation du capital naturel et de calcul des dégâts</p> <p><i>Données:</i> Rapports officiels, site web du PNUD.</p> <p>Produit 7.2 Mesures et pratiques innovantes de réduction du risque de catastrophe et de résilience au changement climatique appliquées et reproduites dans l'ensemble du pays</p> <p>7.2.1 Nombre de mesures et pratiques appliquées; nombre de mesures reproduites. <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 40 % des villages incorporent l'analyse des risques et la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement local. Au moins</p>	<p>Ministères de l'Agriculture, de l'administration du territoire et des situations d'urgence et de l'Économie; ministères de la protection de la Nature; de l'Énergie et des ressources naturelles, du développement urbain et des Finances; NSS, organisations non gouvernementales</p>	<p>Ressources ordinaires: 653 000</p> <p>Autres: 16 500 000</p> <p>État: 500 000</p>

Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)	Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires	Ressources indicatives (en milliers de dollars)
<p>Référence: 0 Objectif: 90 kilotonnes d'équivalent-dioxyde de carbone; 10 documents de politique et textes législatifs.</p> <p>7.5 Nombre de personnes ou d'entreprises bénéficiant de l'application de technologies « vertes » et d'emplois « verts » Référence: 0; Objectif: 630</p> <p>7.6 Nombre d'instruments traitant de la pauvreté et de l'environnement Référence: 0; Objectif: 2</p>	<p>Stratégies nationales/sectorielles et rapports d'étape des programmes (annuellement)</p>	<p>150 collectivités rurales et 20 villes appliquent des outils innovants et au moins 30 appliquent des mesures innovantes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du risque de catastrophe (y-compris mesures en faveur de l'égalité des sexes et des personnes handicapées). Reproduction dans 20 collectivités supplémentaires. Données: Rapport officiel; Gouvernement, plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe naturelle; PNUD.</p> <p>Produit 7.3 Le gouvernement utilise des mécanismes et instruments innovants d'évaluation et de prise de décision concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles</p> <p>7.3.1 Nombre d'instruments et de pratiques innovants développés, approuvés et mis en œuvre. Ressources naturelles utilisées de manière durable ou revenues à un mode de gestion durable. Référence: 0; Objectif: Au moins 3 interventions conduites au niveau national pour améliorer la prise de décision. 5 000 ha d'écosystèmes de montagne dégradés restaurés de manière durable; 95 % de pesticides obsolètes connus, notamment de polluants organiques persistants, éliminés de manière écologiquement rationnelle (mesuré en tonnes). Données: sites web des ministères de la protection de la Nature et de l'Agriculture; rapports nationaux, y-compris exposés donnés en conférence.</p> <p>Produit 7.4 Les considérations d'économie « verte » et sobre en carbone deviennent des priorités du gouvernement, appuyées par des activités et un cadre réglementaire appropriés.</p> <p>7.4.1 Nombre de textes réglementaires élaborés et approuvés pour promouvoir une économie « verte » et sobre en carbone. Nombre de pratiques appliquées. Référence: 0; Objectif: Développement de stratégies de développement sobre en carbone et d'économie verte (avec prise en compte de considérations transsectorielles comme la pauvreté et</p>		

<i>Indicateur(s) de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectif(s)</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Ressources indicatives (en milliers de dollars)</i>
		<p>l'environnement). Adoption de normes minimales d'efficacité énergétique dans la passation des marchés publics; modification du code de la construction intégrant des normes d'efficacité énergétique; cadre réglementaire modifié pour éliminer les lampes à incandescence. Application au niveau local d'activités d'adaptation et d'atténuation. <i>Données:</i> Site web officiel du gouvernement; site web Climate Change Armenia; rapports nationaux officiels (annuels).</p> <p>Produit 7.5 Introduction de nouveaux modes de production et de consommation; création de nouveaux emplois « verts ».</p> <p>7.5.1 introduction de nouveaux modes; création d'emplois « verts ». <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> Au moins 30 modes innovants de production ou de consommation introduits. Au moins 600 emplois verts créés. <i>Données:</i> site web Arménie du PNUD; site web du programme de microfinancements (http://www.sgp.am); sites publics, articles et rapports officiels.</p> <p>7.6 Nombre d'instruments ciblant la pauvreté et l'environnement <i>Référence:</i> 0; <i>Objectif:</i> 2 <i>Données:</i> site web du gouvernement (annuel)</p>		